

La Sidra

DE LA SEMAINE

50 50^{ème} ANNIVERSAIRE
BETH LOUBAVITCH
1968 - 2018

KI TÊTSÉ

Adapté d'un discours du Rabbi de Loubavitch

74 des 613 Commandements (Mitsvot) de la Torah sont présents dans cette Paracha. Ils incluent les lois de la belle captive, les droits d'héritage de l'aîné, du fils entêté et rebelle, de l'enterrement et de la dignité du défunt, de la manière de rendre un objet perdu, de renvoyer l'oiselle du nid avant de prendre son petit, du devoir d'ériger des barrières de sécurité autour du toit de sa maison et les différentes formes de Kilayim (les greffes végétales et animales interdites).

Sont également développées les procédures judiciaires et les pénalités encourues en cas d'adultère, abus ou séduction d'une jeune-fille et si un mari accuse sa femme, de façon erronée, d'infidélité. Ne peuvent se marier avec quelqu'un de lignée juive : un Mamzer (né d'une relation adultérine ou incestueuse), un homme descendant de Moav ou d'Amon, ou de première ou seconde génération d'Edom ou d'Égypte.

Notre Paracha comporte également les lois qui veillent à la pureté d'un camp militaire, l'interdiction de retenir ou de faire revenir un esclave fugitif, le devoir de payer un travailleur en temps dû et de permettre à celui qui travaille pour nous, homme ou animal, de « manger par le travail », la façon correcte de traiter un débiteur et l'interdiction de prendre des intérêts pour un prêt, les lois du divorce (dont sont également dérivées de nombreuses lois du mariage), la pénalité de trente-neuf coups de fouet pour avoir transgressé une interdiction de la Torah et la procédure du yibboum (« mariage lévirat ») et la 'Halitsa (déchaussement) pour le beau-frère qui ne souhaite pas épouser sa belle-sœur veuve sans enfant. Ki Tetsé se conclut avec l'obligation de « se souvenir ce qu'Amalek t'a fait sur la route, à votre sortie d'Égypte ».

La guerre et ses défis

La Paracha de cette semaine commence par les mots : « Quand tu sortiras en guerre sur tes ennemis... et que tu prendras des captifs » et évoque les lois régissant la conduite des Juifs en temps de guerre. Malgré le désir et l'aspiration du Judaïsme à la paix universelle, la Torah impose des règles précises concernant la guerre.

Elle n'institue pas seulement ces lois par nécessité, parce que la possibilité de conflit existe dans le monde en général. Mais au contraire, D.ieu nous commande de mener certaines guerres (Mil'hemet Mitsva), indiquant clairement qu'à certaines époques, Il désire que l'on parte en guerre.

Cela va encore plus loin puisque la Torah mentionne des di-

Suite en page 2

Edito

Quelle rentrée ?

Dans notre société de confort, et souvent d'oubli, la fin des vacances sonne généralement comme un rappel austère. Quel qu'ait été le contenu réel de la période écoulée, nous l'avons vécue comme une grande respiration, traversée comme un espace de liberté. Et puis voici que les règles sociales revendiquent leur place. Nous allions à l'aventure, il nous faut retrouver des rails bien familiers. Alors, après la grandeur des libres horizons, la petitesse du quotidien ? Après la richesse des couleurs du monde, la grisaille des villes ? Autant dire que le jour céderait la place à la nuit et le goût du bonheur à l'acceptation d'une forme de désespérance. Mais, cette année, tout prend avec éclat un autre sens.

Cette rentrée est liée à un nom qui lui donne comme un titre de noblesse : Elloul. Le dernier mois de l'année juive a commencé et il nous reste à en parcourir l'essentiel avant les grands rendez-vous d'automne : Roch Hachana et Yom Kippour. Certes, ce mois, semble-t-il, n'est constitué que de jours profanes rythmés par le Chabbat. Cela n'est qu'apparence. Il est ce temps privilégié où nous sommes invités à faire retour vers D.ieu et sur nous-mêmes. Le Cantique des cantiques le dit au fil de sa métaphore inspirée : « je suis à mon Bien-Aimé et mon Bien-Aimé est à moi. » Ce sont les mots venus du plus profond du cœur, de l'essence de l'âme que chaque Juif adresse à son Créateur en ces jours si particuliers. Car nous en avons reçu la force. Les treize attributs de la miséricorde Divine illuminent le monde à présent plus que jamais, soulignent les commentateurs.

C'est dire que le monde vient juste de changer de couleur. Peut-être l'été a-t-il été le moment de repos utile, voici venu celui de l'action indispensable et éternelle. Car il ne faut pas se méprendre. Nous sommes tous tendus dans l'attente de l'année rêvée, cette année nouvelle qui verra le couronnement de tous nos espoirs ; c'est aujourd'hui que cela se joue. Le mois d'Elloul en est la clé d'entrée. Et, toute force d'ores et déjà présente, le chemin nous est de longtemps tracé. Il porte des noms familiers : prière, charité, étude. Mais ces mots brillent d'une lumière nouvelle : ils incarnent l'œuvre d'Elloul. Cela ne dépasse pas nos capacités car elles aussi ont changé de dimension. Le « Bien-Aimé » attend chacun, allons à Sa rencontre. Le meilleur est au devant de nous.

par 'Haïm Chnéor Nisenbaum

PARIS • ÎLE-DE-FRANCE

Entrée : 20h 31
Sortie : 21h 38

Bordeaux 20.35
Grenoble 20.11
Lille 20.32
Lyon 20.15

Marseille 20.09
Montpellier 20.15
Nancy 20.15
Nantes 20.43

Nice 20.02
Rouen 20.37
Strasbourg 20.09
Toulouse 20.25

A partir du dimanche 19 août 2018 Pose des Téléphones : 5h 39 Heure limite du Chema : 10h 21 Fin Kidouch Levana : toute la nuit du samedi 25 au dimanche 26 août



HORAIRE D'ENTRÉE & SORTIE DE
CHABBAT KI TÊTSÉ



Articles et contenu réalisés par le Beth Loubavitch | 8, rue Lamartine - 75009 Paris | Tél : 01 45 26 87 60 | Fax : 01 45 26 24 37 | www.loubavitch.fr
chabad@loubavitch.fr | Association reconnue d'Utilité Publique, habilitée à recevoir les DONNS et les LEGS • Directeur : Rav S. AZIMOV

rectives pour les guerres qui ne sont pas directement enjointes (Mil'hemet Rechout). C'est d'ailleurs d'une telle guerre dont il est question dans la Paracha de cette semaine. Ici, nous est accordée la permission de nous engager dans une bataille pour un but que la Torah ne considère pas comme une absolue nécessité.

Pourquoi une telle permission est-elle accordée et que peut-on tirer d'une telle guerre ?

Chaque fois qu'il est question de guerre, il est également question d'un danger inhérent. C'est pour cette raison que la Torah exempte un jeune marié, un individu qui vient de construire une nouvelle maison etc. de partir au combat.

Par ailleurs, une bataille occasionne des destructions dans le monde en général. Quels sont donc le dessein et la valeur de telles guerres ?

Ces questions peuvent trouver une réponse par le biais d'une analyse abstraite de la guerre. La guerre est un conflit entre deux natures qui s'opposent. Parfois, lorsqu'une entité désire exercer de l'influence sur une autre entité, cela peut se faire pacifiquement. La seconde accepte les idées de base de la première et modifie progressivement son comportement jusqu'à, finalement, utiliser ses forces pour servir le même but.

Cependant, quand les deux forces s'opposent diamétralement et que l'une tente d'exercer son influence sur l'autre, cela dégénère en un conflit.

Dans son sens ultime, le concept de la guerre reflète les efforts pour transformer le monde matériel en une résidence pour D.ieu. Tel est le but de la création, le dessein de notre vie ainsi que de toute existence. Certains éléments existants peuvent être raffinés et redirigés vers la sainteté, dans une démarche graduelle et pacifique. Mais dans ce monde, il existe

des éléments, comme l'égoïsme, la recherche de gratification personnelle, par exemple, qui s'opposent frontalement à la Divinité. Dans leur forme présente, ils ne peuvent être raffinés ou élevés mais plutôt, pour emprunter une expression de nos Sages : « seule par la destruction peuvent-ils être purifiés ».

C'est là la conception de la Torah pour la guerre : un combat pour transformer le plus petit élément existant en une demeure pour D.ieu. C'est pour cette raison que la Torah ordonna aux Juifs de mener des guerres pour conquérir Erets Israël, pour transformer une terre, connue pour sa dépravation, en une terre « où les yeux de l'Eternel ton D.ieu sont posés depuis le début de l'année jusqu'à la fin de l'année ».

Plus encore, quand bien même aucun ordre explicite n'est émis pour aller en guerre, le potentiel est également donné d'étendre les frontières de la sainteté et d'englober des régions précédemment gouvernées par la matérialité.

Cette conception de la guerre s'applique également à notre propre vie. A propos du verset : « Et vous verrez la différence entre celui qui sert D.ieu et celui qui ne Le sert pas », nos Sages commentent : « Celui qui sert D.ieu est celui qui révise son sujet cent une fois. Celui qui ne Le sert pas ne révise son sujet que cent fois ».

Dans le Tanya, Rabbi Chnéor Zalman explique que dans ce domaine, il était courant qu'un étudiant révise son sujet cent fois. C'est pourquoi, c'était la cent-unième fois, la fois où il dépassait son habitude et sa pratique usuelles qui lui permettait de se distinguer comme « celui qui sert D.ieu ». Son aspiration à s'élever au-dessus de sa nature et de ses habitudes personnelles lui valait le mérite d'être récompensé d'un tel titre.

Une personne doit se lancer à elle-même des défis. Un progrès graduel ne suffit

pas. Pour « servir D.ieu », il nous faut briser notre nature et montrer qu'il n'y a aucune limite à notre engagement pour Lui. Quand le service d'une personne se confine aux limites de sa nature et de ses habitudes, elle se sert elle-même autant qu'elle sert D.ieu. Ce n'est que lorsque l'on se dépasse soi-même, que l'on dépasse l'image de soi et que notre personnalité elle-même n'est plus conséquente pour nous, que nous pouvons nous dépasser et que nous pouvons être appelés : « celui qui sert D.ieu ».

Ce service révèle le potentiel divin essentiel et illimité que chaque Juif possède dans son âme. Transcender les limites de sa nature révèle l'existence d'un potentiel qui est au-delà du concept des limites lui-même.

La Torah nous assure que nous possédons ce potentiel. C'est ce qu'implique l'expression « sur tes ennemis ». Grammaticalement, l'on aurait attendu « contre tes ennemis » ou « avec tes ennemis ». Mais la Torah utilise une construction quelque peu bizarre pour nous enseigner qu'avant même que ne commence la guerre, un Juif doit savoir qu'il se tient au-dessus de ses ennemis. Il possède un potentiel divin fondamental, infini qui, s'il est sollicité, lui assurera le succès dans n'importe quel conflit auquel il sera mêlé.

Dans ce contexte, l'on comprend que la guerre soit une partie du cheminement nécessaire pour parvenir au raffinement total du monde. C'est ainsi que le processus de la Révélation messianique implique une étape où « il combattra les guerres de D.ieu et en sortira victorieux ». Toutefois, dans son sens ultime, la guerre n'est qu'un phénomène temporaire. Quand Machia'h aura établi sa direction : « il n'y aura ni guerre ni envie ni compétition... et l'occupation du monde entier sera exclusivement consacrée à connaître D.ieu ».

Etude du **RAMBAM**

• DIMANCHE 19 AOÛT – 8 ELLOUL

Mitsva négative n° 285: C'est l'interdiction qui nous a été faite de déposer un faux témoignage.

• LUNDI 20 AOÛT – 9 ELLOUL

Mitsva positive n° 180: Il s'agit du commandement nous enjoignant de punir les témoins qui ont fait un faux témoignage en les condamnant au même châtiement qu'ils avaient l'intention d'infliger (à l'accusé) par leur témoignage.

• MARDI 21 AOÛT – 10 ELLOUL

Mitsva positive n° 174: Il s'agit du commandement nous incombant d'obéir au Grand Sanhédrin et d'agir conformément aux ordres de ses juges, en ce qui concerne les actes interdits et les actes permis.

Mitsva négative n° 312: C'est l'interdiction qui nous a été faite de nous opposer aux maîtres de la Tradition, paix soit sur eux, et de nous écarter en quoi que ce soit de ce qu'ils ont ordonné en interprétant la Torah.

Mitsva négative n° 313: Il nous est interdit d'ajouter aux commandements de la Loi Ecrite ou Orale.

Mitsva négative n° 314: Il nous est interdit de retrancher des commandements de la Loi Ecrite ou Orale.

• MERCREDI 22 AOÛT – 11 ELLOUL

Mitsva négative n° 318: Il nous est interdit de maudire nos parents.

Mitsva négative n° 319: Il nous est interdit de frapper nos parents.

Mitsva positive n° 210: Il s'agit du commandement d'honorer nos parents.

Mitsva positive n° 211: Il s'agit du commandement de craindre nos parents.

• JEUDI 23 AOÛT – 12 ELLOUL

Mitsva négative n°195: Il nous est interdit de nous adonner à la glotonnerie et à la soûlerie durant notre jeunesse.

Mitsva positive n°37: Il s'agit de l'ordre qui nous a été ordonné que les prêtres doivent se rendre impurs pour ceux de leurs proches (décédés) qui sont énumérés dans la Torah.

• VENDREDI 24 AOÛT – 13 ELLOUL

Mitsva négative n°168: C'est l'interdiction faite au Grand Prêtre de se rendre impur pour n'importe quel mort, de quelque manière que ce soit, en le touchant ou en le portant.

• SAMEDI 25 AOÛT – 14 ELLOUL

Mitsva négative n°167: Il est interdit au Grand Prêtre de se trouver sous le même toit qu'un mort, même s'il s'agit d'un proche parent (pour lequel les autres doivent porter le deuil).

Extrait
du Séfer
Hamitsvot
(Maïmonide)

Une étude
quotidienne
instaurée par
le Rabbi pour
l'unité du
peuple juif

UN SIGNE ET ENCORE UN SIGNE...

C'était il y a neuf ans (en Tichri 2008). Je fus abordé par un 'Hassid de Loubavitch qui me proposa son aide pour accomplir un Mitsva, en l'occurrence mettre les Téfilines. Cela ne m'était encore jamais arrivé et je fus touché par sa sincérité et son enthousiasme. Grâce à ce premier contact, je commençai à fréquenter sa synagogue et à accomplir d'autres Mitsvot avec joie. Cependant, ma femme et mes enfants n'étaient pas du tout attirés par ce nouveau style de vie. Ils respectaient mes choix, évitaient de me demander de sortir en voiture avec eux le Chabbat mais ne se privaient pas d'acheter, téléphoner etc. ce jour-là. Ma femme savait que je tenais à prendre des repas spéciaux le Chabbat mais ne comprenait pas pourquoi j'insistais qu'elle les prépare vendredi au lieu de manger des repas frais cuits le jour-même. Nos enfants continuaient à jouer et à sortir avec leurs camarades le samedi et n'admettaient pas que certains aliments leur soient maintenant interdits.

Bref, autant dire que l'atmosphère à la maison devenait pénible : on continuait à me respecter en tant que chef de famille – qui pourvoyait généreusement aux besoins de toute la maisonnée – tout en considérant que je perdais la tête...

Durant sept ans, je tins bon : je mettais les Téfilines tous les jours de semaine, j'étudiais régulièrement la Torah, je veillais à ne manger que cachère mais, progressivement, je perdais mes amis et je sentais que notre vie de famille devenait trop stressante.

Au point qu'il y a deux ans, alors que je passais par une situation difficile, je demandai silencieusement à D.ieu : « Donne-moi un signe ! Montre-moi que Tu apprécies mon style de vie ! C'est trop difficile d'être le seul de la famille à pratiquer Ta Torah ! Donne-moi un signe ! ».

Non, il n'y eut ni tonnerre ni éclairs, ni Voix Céleste qui m'interpelaient avec majesté. Le doute s'installa dans mon esprit : après tout, ils avaient peut-être raison et c'était moi qui agissais avec

un esprit d'un autre âge. Ne suffisait-il pas d'être bon, courtois et gentil, de respecter les autres et de tenir la porte ou de renvoyer l'ascenseur ? Pourquoi se conduire différemment des autres et ne pas manger avec eux ? Je décidai d'arrêter tout cela et, sans même avertir ma chère épouse de ma décision (qui allait sûrement la ravir), je pris la voiture pour aller manger dans ce restaurant en ville que j'aimais tant « avant », avant que je ne devienne « fanatique »...

A ce moment, le rabbin de la synagogue Loubavitch me téléphona. Vous devez comprendre que jamais, depuis sept ans que je le connaissais, il ne m'avait téléphoné. Non pas qu'il ne s'intéressait pas à moi : bien au contraire, nous discutions souvent ensemble à la synagogue ou dans la rue mais, peut-être pour ne pas me déranger, il ne m'avait jamais téléphoné. Ma première réaction fut que c'était peut-être là le signe d'en haut mais non, il voulait juste me demander si je connaissais quelq'un etc. Je démarrai en direction du restaurant.

Dix minutes plus tard, un des fidèles de la synagogue me téléphona. Était-ce le signe que j'attendais ? Non, il voulait juste m'informer des horaires des prochains cours. Donc ce n'était pas le signe que j'attendais.

J'arrivai devant le restaurant et entrepris de me garer dans le parking. Et un troisième appel : cette fois, c'était le premier Loubavitch que j'avais rencontré, celui qui m'avait introduit à cette façon plus rigoureuse de pratiquer le judaïsme et qui m'avait fait découvrir la richesse de l'étude de la Torah. Il me proposait d'assister à la Bar Mitsva de son fils. Mazal Tov, lui dis-je tout en me dirigeant vers l'entrée du restaurant. Je commandais un steak bien saignant.

Comme tout le monde le sait, il faut un certain temps pour préparer un repas solide et, en attendant, je commandai une salade qui serait prête d'ici cinq minutes, me promit-on. Je bus un verre d'eau pour passer le temps.

Une minute plus tard, un jeune homme entra en trombe dans le restaurant. Il se dirigea droit vers moi et me demanda : « Etes-vous juif ? ». Je ne portai évidemment pas de Kippa ou tout autre signe extérieur : pourquoi m'avait-il « visé » moi plutôt que tout autre client ? Mais en constatant combien il semblait bouleversé, je répondis oui, sans réfléchir davantage.

Il m'apprit alors que, sur le trottoir, un homme âgé était étendu par terre mais ne parlait qu'une langue étrange, « peut-être la langue des Juifs » et qu'il fallait l'aider à se relever. Je me levais immédiatement (de toute manière, il me fallait attendre vingt bonnes minutes pour mon repas) et je suivis le jeune homme. Effectivement, le vieil homme ne parlait que l'hébreu et se plaignait d'avoir été victime d'un malaise. Je proposais mon aide pour le relever et il me demanda de l'accompagner jusqu'à sa voiture : non, il n'avait pas de fracture de la jambe et pouvait marcher et conduire jusque chez lui. Je remerciai le jeune homme qui l'avait remarqué en premier et je m'assurai que le blessé était bien installé dans sa voiture.

Et mon protégé d'annoncer : « Je ne sais comment vous remercier ! Vous avez été si gentil pour moi ! Je n'ai pas beaucoup de moyens mais je voudrais vous donner quelque chose qui vous fera certainement plaisir ! Il y a quelques années, je devais aller à New York. Mes amis m'ont convaincu que, dans ce cas, je devais aller le dimanche matin auprès du grand Rabbi pour recevoir sa bénédiction. Effectivement, j'y suis allé, j'ai fait la queue ; le Rabbi m'a béni et m'a donné un billet d'un dollar à remettre à la Tsedaka (charité). Bien entendu, j'ai gardé son billet et en ai mis plusieurs autres à la Tsedaka. Je pense que vous comprendrez la valeur de ce cadeau : je vous remets le billet que le Rabbi m'avait donné ! ».

Vous vous rendez compte ? Après avoir remercié mon nouvel ami, je remontai dans ma voiture, submergé par l'émotion. Je réalisai alors que D.ieu m'avait envoyé trois signes sans que j'y prête attention. Alors D.ieu m'avait envoyé un message directement par le Rabbi de Loubavitch, avec un dollar en plus ! Il n'y avait plus de doute, mes soi-disant « sacrifices » avaient été appréciés et je ne devais pas céder à la facilité. La situation allait certainement s'améliorer d'une façon ou d'une autre – et certainement pas avec un steak bien saignant mais non-cachère ! Le Rabbi lui-même s'occupait de moi !

Récit rapporté par **Chalom Dovber Avtzon**

Traduit par Feiga Lubecki

ETINCELLES

DE MACHIA'H

L'éducation juive et la venue de Machia'h

Décrivant le temps de Machia'h, D.ieu dit (Isaïe 44:3) : « Je déverserai Mon esprit sur ta descendance et Ma bénédiction sur tes générations ». Dès la première lecture du verset, il est clair que sont ici désignés les enfants.

Or, on connaît le principe selon lequel toutes les révélations de ces temps futurs dépendent de nos actions et de notre effort d'aujourd'hui (Tanya chap. 37). C'est dire à quel point l'éducation juive assurée aux enfants est un impératif pour chacun.

(d'après un commentaire
du Rabbi de Loubavitch
Chabbat Parchat Vayikra 5740) H.N.

VOTRE SECURITE **NOTRE PRIORITE**

SOLUTIONS NUMÉRIQUE SÉCURITÉ

Installation / Maintenance / Dépannage

		Caméra Vidéo Surveillance
		Alarme Intrusion Télé-surveillance
		Contrôle d'accès interphonie
		Serrurerie générale Porte blindée Coffre fort

SNSGROUPE.FR

01 80 91 59 14

Pharmacie

Quai du Mont Blanc

Fermée Chabbat et jours de fête

Messody Moyal

Pharmacienne responsable

19, quai du Mont Blanc
1201 Genève - Suisse

Tél : 004 122 731 90 85
Fax : 004 122 732 47 15

La Hala'ha DE LA SEMAINE

QUELLES SONT LES COUTUMES DU MOIS D'ELLOUL ?

A partir du premier jour de Roch 'Hodech Elloul (cette année Chabbat 11 août 2018) on ajoute après la prière du matin et de l'après-midi le Psaume 27, et ce jusqu'à Hochaana Rabba (cette année dimanche 30 septembre 2018) inclus.

Le Baal Chem Tov a instauré la coutume de dire chaque jour du mois d'Elloul - cette année, à partir du dimanche 12 août 2018 - 3 Tehilim (Psaumes) et ce, jusqu'à la veille de Yom Kippour. Puis le jour de Kippour, on en dit 9 avant la prière de Kol Nidré, 9 avant de dormir, 9 après la prière de Moussaf et 9 à la fin de Kippour, de façon à terminer les 150 Psaumes.

A partir du second jour de Roch 'Hodech Elloul (cette année dimanche 12 août 2018), on sonne chaque jour du Choffar, excepté Chabbat et la veille de Roch Hachana.

Dans un discours 'hassidique, Rabbi Chnéour Zalman de Lyadi explique que, durant tout le mois d'Elloul, « le Roi est dans les champs », c'est-à-dire que D.ieu est encore plus proche de chacun d'entre nous, accueille chacun avec un visage bienveillant et nous pouvons tout Lui demander. C'est pourquoi il est plus facile d'opérer un retour sincère à D.ieu en augmentant les dons à la Tsedaka (charité) et la ferveur dans la prière.

On a l'habitude de faire vérifier par un Sofer (scribe) expérimenté les Mezouzot et les Téfilines.

On écrit à ses amis et connaissances pour leur souhaiter d'être inscrits et scellés pour une bonne et douce année.

F.L.

NOUVEAU... NOUVEAU... NOUVEAU...

LEADER CASH

Votre magasin au cœur du 19^e

82 rue Petit - 75019 Paris

600 m²
au service
de la
communauté

- Beaucoup de choix
- Prix défiant toute concurrence
- Accueil chaleureux
- Livraison gratuite

Ouvert du dimanche au jeudi de 8h à 21h
le vendredi de 8h jusqu'à 1h avant Chabbat



ESHTEL
Gourmet

GLATT CACHER LAMEHADRINE

Traiteur • Plats de Chabbat

55 rue Petit - 75019 Paris

06 51 42 24 47

franprix 

HAUTPOUL / GEORGES AURIC

51 rue d'Hautpoul
75019 Paris

Un large choix de produits
cacher, boutargue...

Baisse des prix !!

Livraison à domicile :
01 42 08 00 52

Notre équipe vous accueille
chaleureusement

 **KESHER FORMATION**

Pour sa 7^{ème} année consécutive
au service de la communauté

**Formez-vous
à un métier d'avenir !**

CAP PETITE ENFANCE
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE
EDUCATRICE JEUNE ENFANT

Inscriptions :

01 77 37 38 00

06 51 97 11 94

www.keshher-formation.com
info@keshher-formation.com

GRUPE CHINE-OR

A LOUER MONTREUIL

limite BAGNOLET/ROMAINVILLE

- Bureau 22 m² : 450 €HT
- Bureau 58 m² : 1100 €HT
- Bureau 152 m² : 2300 €HT
- Entrepôt 220 m² : 2200 €HT

Chauffage, électricité
et internet inclus

Prêt à l'emploi,

Idéal création d'entreprise

AUCUNE GARANTIE DEMANDEE

Contactez Michael
au 07 82 22 68 61



**Garage
DIRECT AUTO**
*Carrosserie
Peinture
Mécanique*

Franchise offerte
(voir conditions au garage)

14 véhicules de courtoisie
- Demander **Shmouel** -
43 Chemin des Vignes - 93000 Bobigny
Tél : 01 57 42 57 42 / 01 48 44 00 88
directauto@orange.fr

בייה

"ממשה ועד משה לא קם כמשה"



Le Beth Loubavitch
est heureux de vous inviter à la grande soirée du

Siyoum HaRambam

CONCLUSION DU 37^{ÈME} CYCLE
DE L'ÉTUDE DU MICHNÉ TORAH

L'œuvre maîtresse du Rambam (Maïmonide)
instaurée à la demande du Rabbi de Loubavitch

Lundi 3 septembre 2018

- 23 Elloul 5778 -

à partir de 20h

au **Casino de Paris**

16 rue de Clichy - 75009 Paris
(Métro : Liège)

EN PRÉSENCE DE RABBANIM ET DE NOMBREUSES PERSONNALITÉS
Entrée libre Animation musicale



**Maintien & Aide
à domicile**

• Personnes âgées • Familles, garde d'enfants
• Situation d'handicap • Toilette, Ménage, Repassage ...
Prise en charge agréée APA, CAF, Mutuelles, Assurances

AGE INTER SERVICES

3, rue des Boulets - 75011 Paris

Paris et Val de Marne 01 43 28 80 00